

Comité conjoint Mexique-Canada

LA formation d'un Comité conjoint Mexique-Canada a été annoncée au cours du passage au Mexique de la mission ministérielle canadienne en Amérique latine, du 19 au 24 novembre. L'échange de notes par lequel l'accord était conclu a marqué la fin des négociations bilatérales visant la mise sur pied du Comité et a ouvert une nouvelle voie au développement des relations du Canada avec le Mexique.

L'établissement d'un comité conjoint a été proposé pour la première fois en décembre 1965 par le ministre des Affaires étrangères du Mexique, M. Antonio Carillo Flores, à M. Mitchell Sharp, alors ministre des Finances, qui faisait à cette époque une visite non officielle au Mexique. Le Gouvernement mexicain envisageait comme but principal, mais non exclusif, du Comité une étude de moyens d'encourager le commerce entre les deux nations. A cette occasion M. Flores avait souligné que le Mexique est membre de comités bilatéraux de ce genre établis en collaboration avec d'autres pays, sauf le Canada, qui est pourtant un important partenaire commercial. En acceptant d'étudier la proposition, le Gouvernement canadien reconnaissait qu'un comité conjoint Mexique-Canada serait une expression concrète de l'intérêt croissant que porte le Canada à l'Amérique latine et présenterait des avantages mutuels pour les deux pays au double point de vue politique et économique.

Utilité d'un comité conjoint

Au cours des négociations qui ont suivi, les deux gouvernements se sont rendu de plus en plus compte qu'un comité conjoint serait de fait souhaitable. Ils ont convenu que des discussions fructueuses sur des questions qui pose une participation commune aux organismes internationaux tels que les Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission économique pour l'Amérique latine, ou autres organismes touchant des domaines où l'un ou l'autre pays n'est pas actif (par exemple, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Organisation des États américains), pouvaient avoir lieu de façon plus avantageuse dans le cadre de réunions régulières d'un comité plutôt qu'au moyen de réunions spéciales.

Le Comité conjoint, ainsi qu'il a été finalement établi par l'échange de notes officielles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et le ministre des Affaires étrangères du Mexique, a « pour but de tenir des discussions périodiques sur des questions qui sont d'un intérêt politique, commercial et économique pour les deux pays ». D'autres questions touchant les échanges culturels par exemple, peuvent aussi faire l'objet de discussions, après consentement mutuel. Il est bien entendu que le Comité ne prendra pas de décisions lui-même, mais il pourra présenter ses recommandations aux deux gouverne-